



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE
N° VI-AR- 2025-0691

Accusé de réception en préfecture
09 1-219102233-20251218-VI-AR-2025-DG91-AU
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A Madame Sabah AID**

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Sabah AID, conseillère municipale déléguée, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. André PETIOT et Mme Samira HADJ ABOUDA

Le lundi 22 décembre 2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 18 décembre 2025

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication, le : 22/12/2025